



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Blaye

MAIRIE

de

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 17

Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Date Convocation : 28/04/2022

Date d'affichage de la convocation : 28/04/2022

Délibéré par le Conseil Municipal

À Cubzac les Ponts, le 03/05/2022

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le 12 MAI 2022

ID : 033-213301435-20220503-2022_043-DE

Délibération n° 2022-043

Mardi 03 mai 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le trois du mois de mai à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-huit avril deux-mille-vingt-deux.

Présents : Alain TABONE – Gérard BAGNAUD - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY – Michel BARSE – Benoit DULAU - Elvira MOMMERT – Corinne JEANDONNET - Isabelle BERNADET - Elodie KOPF – Hélène BURESI - Jean-Roger THUILLIAS – Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX-MICHEL procuration à Alain TABONE
Nathalie TRIGANT procuration à Elodie KOPF
Jean-Pierre PRAT procuration à Jean-Roger THUILLIAS

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX-MICHEL – Nathalie TRIGANT – Jean-Pierre PRAT

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Michel BARSE

DELIBERATION PORTANT LANCEMENT D'UN MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTE D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DE PISTES CYCLABLES

Vu la Commission Finances du 11 janvier 2022 ;

Vu la nécessité aujourd'hui d'aménager le port de Cubzac les ponts afin d'intégrer le projet de restructuration du bâtiment du port pour la création d'un restaurant dans un ensemble cohérent permettant le développement du tourisme, de l'économie et des activités culturelles,

Considérant que pour obtenir des financements des partenaires, un projet d'ensemble doit être réalisé afin de pouvoir présenter un projet cohérent qui s'intègre dans son environnement,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Sur l'exercice budgétaire 2022, la commission Finances a fléché une dépense d'investissement pour la réalisation d'une étude visant à l'établissement d'un diagnostic et d'un programme détaillé d'aménagements de voirie afin d'encourager la pratique des mobilités douces pour les trajets domicile-travail et les trajets intra-ville donnant accès aux différents services proposés dans la ville.

Les aménagements envisagés favoriseront les déplacements piétons et cycles sur le périmètre désigné ci-dessous en noir. L'objectif de ces aménagements est de favoriser l'usage des mobilités douces au quotidien ainsi que de proposer des circuits de promenade et/ou découverte du territoire y compris en se connectant à la V80.

Les études se concentreront sur les axes majeurs de la ville qui sont fréquentés par les piétons et les cyclistes, tout en présentant de nombreuses problématiques empêchant un usage apaisé pour tous (vitesse de circulation, niveau de fréquentation élevé, largeurs de trottoir insuffisantes...).

Deux phases sont définies qui conduiront chacune à la remise des documents visés ci-dessous.

- Phase 1 : Diagnostic,
- Phase 2 : Propositions adaptées aux contraintes du DIAG et aux attentes de la commune :
 - Sur l'axe Gare – Meillac
 - Sur l'axe RD1010 et descente vers le port

Ces études sont programmées au 2^{ème} semestre de l'exercice 2022 pour prévoir les possibilités d'aménagement et préparer le budget primitif 2023 et les demandes de subventions s'y rapportant. Afin de pouvoir lancer cette consultation, il convient d'admettre les éléments essentiels de cette dernière qui seront intégrés au règlement de la consultation.

En effet, lors du lancement de la consultation le marché devra comporter les éléments suivants :

- Visite sur site fortement conseillée,
- Dossier de candidature complet mentionnant les capacités techniques et financières adaptées à la réalisation de l'étude,
- Un planning prévisionnel de la réalisation de l'étude,
- Une offre de prix comportant l'offre de base au regard du DPGF ajustée par des propositions techniques de l'entreprise permettant de répondre aux exigences du cahier des charges avec des plus ou moins-values sur les travaux demandés,
- Une invitation à négocier sur la partie financière et technique.

Les critères de la consultation sont les suivants :

Critère Prix	50,00%
Critères Techniques	50,00%
Total Critères	100,00%

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** du lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation d'une étude dédiée à l'aménagement de pistes cyclables,
- **ADOpte** les critères de la consultation pour lancer le marché,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour établir l'ensemble des documents de la consultation dans le respect des éléments indiqués dans la présente délibération,

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE